

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq et le vingt janvier, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mme LIBRET-LAUTARD, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, TURREL, TEBANI, Mmes DELETTRE, FAUP, Mr BENAC.

Absents excusés : Mme LIBERATI, Mlle TEMPESTA, Mme MARCHET, Mlle CAMBUS, Mr BARRAU.

Absents : Mme LAUTRE, Mr SEGALA.

Mme LEVASSEUR a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Vote des comptes administratifs 2004 (documents joints).

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2121.14 du CGCT le conseil doit désigner un président spécial ; aussi Monsieur Maury est désigné président.

Il est procédé au vote des comptes administratifs 2004 des budgets suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 488 582.16 €
Recettes	4 070 947.21 €
Résultat	+ 582 365.05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 486 068.35 €
Recettes	1 949 110.43 €
Résultat	+ 463 042.08 €

Monsieur Cot précise que le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

Après délibération, le compte administratif 2004 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DU LOTISSEMENT DU CLAOUS

Monsieur Cot indique que le compte administratif 2004 clôt définitivement ce budget ; un excédent final de 3050.86 € est constaté et versé sur le budget communal.
Après délibération, le compte administratif 2004 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DU LOTISSEMENT DU LOGIS

Monsieur Cot indique que le compte administratif 2004 fait apparaître un déficit de 437.29 €. Après délibération, le compte administratif 2004 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Monsieur Cot indique que le compte administratif 2004 fait apparaître un excédent de 3108.87 €. Après délibération, le compte administratif 2004 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	485 510.35 €
Recettes	513 477.56 €
Résultat	+ 27 967.21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	321 715.77 €
Recettes	503 679.28 €
Résultat	+ 181 963.51 €

Après délibération, le compte administratif 2004 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	160 490.84 €
Recettes	301 571.51 €
Résultat	+ 141 080.67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	437 904.15 €
Recettes	509 194.27 €
Résultat	+ 71 290.12 €

Après délibération, le compte administratif 2004 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

2. Vote des budgets primitifs 2005 et affectation du résultat (documents joints).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des budgets primitifs suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur Cot indique que le budget s'équilibre en fonctionnement à 4 150 533 € et qu'il faut noter une augmentation des charges générales en raison des achats de fournitures rendus plus importants par le recours aux travaux en régie.

Monsieur Cot, président de la commission des finances propose une augmentation de la taxe d'habitation, des taxes sur le foncier bâti et non bâti de 2.2 % et de la taxe professionnelle de 1%. Ainsi les taux sont les suivants : taxe d'habitation 8.17 %, taxe sur le foncier bâti 16.23 %, taxe sur le foncier non bâti 76.16%, et taxe professionnelle 20.67 %.

Monsieur Ormières rappelle que la marge d'autofinancement a été conservée mais des choix ont dû être faits ; par exemple le budget consacré à l'opération Façades a été diminué de 10 %. Cela a été l'idée directrice dans l'élaboration du budget.

Monsieur Fournié ajoute que des orientations ont été prises pour l'emploi, pour le social.

Monsieur Bros demande si l'arrivée de population peut laisser entrevoir de nouvelles recettes. Monsieur Cot indique que si la variation des taxes d'habitation et foncières peut être anticipée, en revanche le calcul de la taxe professionnelle est difficile.

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouvel habitant s'autofinance à 40 % de ce qu'il coûte ; l'Etat apporte 30 %. Les 30 % restant sont couverts par la taxe professionnelle. Ainsi une réserve foncière est en cours de constitution afin de maintenir cet équilibre.

Monsieur Cot propose de réactualiser les tarifs liés à la refacturation du personnel communal :

<u>Organisme concerné</u>	<u>Tarif 2005</u>
Régie des transports	19.77 € /heure
Pompes funèbres	21 € /heure
Entretien : Perception, Gendarmerie,...	15 €/ heure
Facturation de travaux à des tiers	18.30 € /heure
Service AEP et ASS	18.30 € / heure
CCAS	18.30 €/heure

Madame Bouffartigue propose également de porter les tarifs de la bibliothèque à 9 € (7.62 € précédemment) pour les enfants non-carbonnais et à 18 € (15.24 € précédemment) pour les adultes non carbonnais. En effet Mme Bouffartigue explique que depuis juin 2003, la loi a instauré le droit de prêt dans les bibliothèques qui implique que les fournisseurs des bibliothèques reversent 6 % du prix public lors de l'achat d'un ouvrage par une collectivité. Par ailleurs, les rabais consentis par les libraires sont plafonnés à 9% au lieu de 18 % précédemment. Cette loi se traduit par une augmentation du coût des acquisitions qui, fort heureusement, est en partie compensé par une aide financière du CNL.

Mme Bouffartigue indique que la commission Culture se demande si dans les années à venir il ne sera pas souhaitable d'instaurer un droit d'inscription pour les adultes carbonnais.

Monsieur le Maire indique que beaucoup de collectivités vont dans ce sens.

Madame Bouffartigue confirme que 80% des bibliothèques ont recours à un droit d'inscription qui est de l'ordre de 8 à 10€.

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal sur cette augmentation de tarif.

Adopté à la majorité (une abstention : Mr Bénac).

Après délibération, l'octroi des subventions aux associations est adopté à l'unanimité.

Après délibération, le budget communal 2005 et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

- BUDGET DU LOTISSEMENT DU LOGIS

Monsieur le Maire indique que l'avis des domaines ayant été donné, le prix de vente du lotissement peut être définitivement voté.

Monsieur le Maire propose donc un prix de vente de 90 € hors droits.

Monsieur le Maire propose, au vu du bilan financier de l'opération, d'opter pour les droits d'enregistrement. En effet contrairement au budget du Claous, une grande proportion de frais n'est pas soumise à la TVA.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de sortir les terrains de l'actif au fur et à mesure des ventes.

Monsieur Bénac demande si le promoteur du lotissement des Jardins de Garonne bénéficie de ce droit d'option.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif a été bâti dans l'optique d'une vente de tous les lots.

Après délibération, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire indique que même si notre service est en déclin, il permet tout de même de calmer les prix.

Monsieur Maury souhaite que cette régie puisse continuer à perdurer afin de moraliser le marché.

Monsieur Bénac indique qu'il partage l'avis de Monsieur Maury ; c'est un service public qu'il faut conserver.

Après délibération, le budget primitif 2005 des Pompes Funèbres et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

- BUDGET DE L'EAU

• Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs d'un montant égal au coût de la vie d'autant plus qu'il faudra discuter en 2005 la reprise de l'usine de production d'eau par le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège.

Montants Hors Taxes

Objet	unité	Tarif 2004	Augmentation 2,2 %
redevance fixe eau	par an	20,95	21,41
location compteur eau	par an	2,79	5.81 (cf. point suivant)
consommation eau	le m3	1,027	1,050
conso eau à partir de 1001 m3	le m3	0,5991	0,61
taxe sur la consommation d'eau - (DDA)	le m3	0,0213	0,0213

redevance pollution - (Adour-Garonne)	le m3	0,2009	0,2009
---------------------------------------	-------	--------	--------

Après délibération, le budget primitif 2005 d'Alimentation en Eau Potable et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

- Monsieur le Maire indique qu'actuellement le prix de location d'un compteur est le même quel que soit son diamètre soit 2.79 € HT par an. Monsieur le Maire propose de faire varier le tarif de location en fonction de la taille du compteur.

<i>Désignations</i>	<i>Diamètre du compteur</i>	<i>Prix du compteur neuf (*)</i>	<i>Durée d'amortissement</i>	<i>Prix de location proposé par an</i>
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	15 mm	40,68 € HT	7,00 ans	5,81 € HT
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	20 mm	45,25 € HT	7,00 ans	6,46 € HT
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	30 mm	131,04 € HT	7,00 ans	18,72 € HT
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	40 mm	186,04 € HT	7,00 ans	26,58 € HT
Compteur à vitesse (de type Kent Elster)	80 mm	448,21 € HT	7,00 ans	64,03 € HT
Compteur à vitesse (de type Kent Elster)	100 mm	530,43 € HT	7,00 ans	75,78 € HT

(*) : prix d'un compteur volumétrique de marque KENT (compteur que l'on utilise actuellement)

Adopté à l'unanimité.

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs d'un montant égal au coût de la vie d'autant plus que de lourds travaux sont à prévoir : station d'épuration notamment.

Montants Hors Taxes

Objet	unité	Tarif 2004	Augmentation 2,2 %
redevance fixe assainissement	par an	43,80	44,76
consommation assainissement	le m3	0,6000	0,61
consommation assainissement à partir de 1001 m3	le m3	0,3327	0,34

Après délibération, le budget primitif 2005 d'Assainissement et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

• Monsieur le Maire indique que la Participation de Raccordement à l'Egout (PRE) est réactualisée en fonction de l'indice du coût de la construction.

Aussi le montant de la PRE pour les propriétés bâties est porté de 900 € à 967 €.

Le montant de la PRE pour les propriétés non bâties est porté de 3000 € à 3223 €

Monsieur Cot indique que les entreprises vont nous appliquer cette augmentation ; il faut donc que nous aussi nous en tenions compte.

Monsieur le Maire indique que la PRE nous aide à financer nos investissements.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (une abstention : Mr Bénac).

2.1 Convention relative à l'opération Façades.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de Madame ULMANN concernant la mission de restauration des façades pour 2005.

Madame Uhlmann propose de découper sa mission en 2 phases :

- Tranche ferme : communication et information (permanences ...).
- Tranche conditionnelle : intervention pour chaque projet « façades » (constitution du dossier de demande de subvention, conseil technique...)

Le montant de la rémunération pour la tranche ferme est de 3500.04 € HT.

Le montant de la rémunération pour la tranche conditionnelle est de 425.04 € HT par immeuble.

Monsieur Ormières précise que des projets intéressants vont être réalisés en 2005.

Monsieur le Maire souligne que grâce à cette opération la physionomie de la ville change.

Madame Bouffartigue note que les chiffres confirment cette réussite : 16 façades en 27 mois.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Convention relative aux associations dont la subvention est supérieure à 23000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la loi du 12 avril 2000, il est fait obligation aux collectivités de conclure une convention avec les associations dont la subvention attribuée dépasse 23 000 € par an.

Monsieur le Maire rappelle que les autres associations doivent fournir un compte rendu moral et financier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions avec les associations concernées (MJC, Comité des Fêtes, Crèche Mousseline et Caramel).

Adopté à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

3. Harmonisation des récupérations pour les personnes travaillant le Samedi.

Monsieur le Maire rapporte un point soulevé lors du dernier Comité Technique Paritaire du 20/10/2004 ; en effet certains agents ont voulu sensibiliser le Comité Technique Paritaire sur le fait que les personnes travaillant le Samedi et récupérant le Lundi perdent systématiquement Le Lundi de Pentecôte et de Pâques.

Monsieur Maury rappelle que chaque agent connaît les avantages et les contraintes liés à son poste lors de son embauche ; de plus la roue tourne : par exemple cette année la Noël et le jour de l'an sont tombés un samedi, les agents dans leur grande majorité auraient pu demander un jour de plus.

Monsieur Maury pense qu'il ne faut pas rentrer dans ce jeu.

Après un vote de l'ensemble des membres du CTP présents, 3 voix se sont élevées en faveur d'un changement/ 3 voix contre le changement.

Monsieur Turrel, Président du CTP, fait donc remonter cette question en Conseil municipal et rappelle que dans le protocole d'accord des 35 heures on a compté 9 jours fériés au lieu de 8. Adopté à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

4. Vente de terrains à l'OPDHLM.

Monsieur le Maire indique que la cession des terrains du Claous à l'OPDHLM peut être régularisée. Il s'agit des parcelles 3378,3384, 3391 et d'une partie des parcelles 3385 et 3381 pour une superficie totale de 10133 m² (en cours de numérotation).

Ces terrains sont vendus au prix de 31 710 €.

Les écritures de cession d'actif sont les suivantes.

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Compte 2111		2 641.80
Compte 192		29 068.20
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Compte 775		31 710
Compte 675	2641.80	
Compte 676	29 068.20	

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'acte correspondant. Adopté à l'unanimité.

5. Assurance groupe AXA.

*** Mairie :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a, lors du Conseil municipal du 18/09/2003 conclu un contrat d'assurance statutaire avec le groupe AXA, afin d'assurer les risques statutaires du personnel.

Le contrat, souscrit en capitalisation, a pris effet le 1^{er} Janvier 2004 pour une durée de 3 ans avec possibilité de résiliation annuelle sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

La compagnie AXA nous envoie aujourd'hui un avenant ayant pour effet de porter le taux des cotisations du contrat à 6.52 % au lieu de 6.21% jusqu'à présent, pour les agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 h hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL). Cet avenant prendrait effet au 01/01/2005.

Monsieur Maury informe le Conseil Municipal qu'AXA a mis en place une clause de participation qui est égale à 75 % de la marge nette réalisée par la compagnie et qui sera déduite du montant de la cotisation due par la collectivité. De plus une baisse du taux des cotisations sera possible en 2006 si les chiffres de la sinistralité sont bons.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

*** Service d'Alimentation en eau potable.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a, lors du Conseil municipal du 18/09/2003 conclu un contrat d'assurance statutaire avec le groupe AXA, afin d'assurer les risques statutaires du personnel.

Le contrat, souscrit en capitalisation, a pris effet le 1^{er} Janvier 2004 pour une durée de 3 ans avec possibilité de résiliation annuelle sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

La compagnie AXA nous envoie aujourd'hui un avenant ayant pour effet de porter le taux des cotisations du contrat à 6.46 % au lieu de 6.21 % jusqu'à présent, pour les agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 h hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL). Cet avenant prendrait effet au 01/01/2005.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

6. Création du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion du Syndicat des Eaux des Coteaux du Volvestre au syndicat cité en objet.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est alimentée par 2 fournisseurs d'eau : le syndicat des eaux du Volvestre et le SIEVAL. Le syndicat des Eaux du Volvestre gérant le Terre Fort, c'est donc cette partie de Carbonne qui sera prise par ce nouveau syndicat.

En ce qui concerne l'assainissement, ce syndicat prend la totalité de la compétence ce qui pose un problème aux petites communes et par là même remet en cause la gestion du SPANC par la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à donner son avis concernant l'adhésion du Syndicat des Eaux des Coteaux du Volvestre à ce nouveau syndicat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion.

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le SIEVAL et l'usine de production d'eau, une négociation devra être engagée quant aux conditions de reprise.

7. Assainissement : marché négocié 21^{ème} tranche de travaux.

Monsieur le Maire indique qu'un marché négocié a été lancé pour la réalisation du réseau collectif Avenue Aristide Briand.

Monsieur le Maire et Président de la commission d'appel d'offres indique que 4 offres ont été remises et fait part de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 janvier 2005.

Monsieur Contreras indique que c'est l'entreprise Giesper qui est la mieux disante et qui, après négociation, a consenti un rabais de 0.5 %. Ainsi le montant de la tranche ferme est de 164 076.42 € HT et la tranche conditionnelle est de 173 430.87 € HT. De plus l'entreprise Giesper propose un délai de réalisation de 2 mois sur chaque tranche alors que le délai plafond était de 2.5 mois.

Monsieur le Maire propose de se déterminer sur l'entreprise retenue par la commission et demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

8. Convention de prêt de documents aux bibliothèques municipales.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention relative au prêt de documents de la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne à la bibliothèque municipale.

Cette convention fixe les conditions de prêt : ouverture minimum au public, accueil des élèves en dehors des heures d'ouverture, acquisitions propres à budgétiser, assurance...

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

9. Vente d'un immeuble.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaiterait acheter les Anciens Abattoirs situés rue de la Roche.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur l'opportunité de cette vente.
Adopté à l'unanimité.

10. Aide à la diffusion.

Monsieur le Maire rappelle que les spectacles organisés par la mairie peuvent bénéficier d'une aide à la diffusion du Conseil Régional ; cette aide représente 40% du coût du spectacle.

Le prochain spectacle concerné est :

« Lynda et Alphonse »

Montant de l'aide à la diffusion : 1100 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Régional.

Adopté à l'unanimité.

11. Solidarité aux sinistrés de l'Asie du Sud Est.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 3000 € afin de venir en aide aux sinistrés de l'Asie du Sud Est.

Monsieur le Maire propose de verser cette subvention à l'UNICEF qui a mis l'accent sur la rescolarisation des enfants.

Le budget primitif est modifié comme suit :

Chapitre 65	+ 3000 €
Chapitre 023	- 3000 €
Chapitre 021	- 3000 €
Chapitre 16	+ 3000 €

Adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.

* Marché pour les essais préalables à la réception concernant les travaux d'assainissement des eaux usées du lotissement du Logis.

Après consultation d'entreprises, c'est l'entreprise SODI SARP qui a été retenue pour un montant de 3163 € HT.

* Contrat de mission SPS pour les travaux du rond point de la Briquetterie.

Après consultation, c'est le cabinet ELYFEC SPS qui est retenu pour un montant de 864 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Travaux de la crèche.

Monsieur Contreras indique que le gros œuvre se termine avec une semaine de retard ; toutefois cela n'engendre pas de retard sur le planning général car le lot Charpente commence les travaux semaine 4.

2. PLU.

Monsieur Bros informe le Conseil Municipal que 3 candidatures avaient été admises à remettre une offre. Les 3 candidats ont été auditionnés par la commission constituée pour l'élaboration du PLU.

Monsieur Bros propose de retenir le cabinet d'études Sol et Cité dont le montant de l'offre s'élève à 37 303.63 € HT.

Adopté à l'unanimité.

3. Avenant n° 3 : régie des recettes de la Bibliothèque.

L'article 5 de la délibération de création de la régie de recettes de la Bibliothèque en date du 15/10/98 est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 4 (adhésion, amendes de retard,...) sont encaissées contre délivrance d'une quittance extraite d'un journal à souches. Les entrées « spectacles » sont, quant à elles, encaissées contre délivrance d'un ticket ».

Adopté à l'unanimité.

4. Apéritif relatif au concours des villes fleuries.

Monsieur le Maire indique que cet apéritif organisé depuis l'année dernière aura lieu le 1^{er} février à 18h avec l'ensemble des services techniques.

5. Réorganisation de La Poste.

Monsieur Maury souhaite aborder les difficultés de La Poste et indique « que l'objectif avoué du contrat de Plan 2003-2007 signé en janvier 2004 entre l'Etat et la Poste vise la « rentabilité durable » ; ce contrat relaye un rapport de la Cour des Comptes qui exige des « efforts de modernisation et de maîtrise des coûts ».

La traduction de ce plan se traduit par une réorganisation de La Poste avec l'abandon de 50 % de la présence postale de plein exercice ; le nombre de bureaux de poste passerait de 12500 à 6013. La réduction des coûts de personnel évaluée à 20 % se traduirait par 60 000 suppressions d'emplois. Sans aborder le secteur financier, la Poste étant appelée à devenir une banque comme les autres...

Cela se traduit pour nos 3 cantons du Volvestre par 5 fermetures prévues (Longages, Saint Sulpice, Noé, Rieux, Montesquieu).

L'émotion est grande chez les usagers et les élus et de nombreuses communes ont déjà délibéré, d'autres le font tous les jours pour exiger le maintien des bureaux de Poste de plein droit ainsi que leur statut de Service Public ».

Monsieur Maury propose une délibération dans ce sens et indique qu'il existe un collectif départemental « Touchez pas à La Poste ».

Monsieur Maury invite les personnes intéressées à participer à une réunion lundi à 20h30 à la salle polyvalente de Rieux où se constituera un Comité Local Volvestre.

Monsieur le Maire ne pense pas que les Postes de Rieux et Montesquieu seront supprimées et pense qu'il faut surtout insister sur notre mécontentement car il n'y a pas de dialogue sur ce sujet.

Monsieur Turrel pense qu'il faut formuler une position locale et que Conseil Municipal doit voter sur la question du service public surtout à l'heure où la notion européenne de service public d'intérêts généraux émerge.

Séance levée à 23h30.

